

# **Conseil communautaire du civraisien**

## **COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 10 JUIN 2008 À 18H00 À CIVRAY**

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE JEAN-OLIVIER GEOFFROY**

**Présents 23**

**Pouvoir 1**

**Votants 24**

**Présents** : MM. B.Chevalier - J-F.Vallade - H.Massonneau - J.Rocher - J-O.Geoffroy - D.Thimonier - J-B.Brunet - J-P.Gentils - P.Auvin - R.Blanc - J-C.Gauthier - G.Ordonneau - J-M.Métayer - T.Bris - S.Morin - J-M.Peigné - B.Geoffret - C.Grimaud - R.Vaillier - Y.Vignaud - H.Gauvin - J.Vetault - J-P.Provost - D.Mérigeault  
MMES.M.Guichard - L.Das Neves.

**Excusés** : MM. J.Duqueroie

### **I. VOIRIE 2008**

- Les travaux 2008 sont attribués selon la procédure adaptée des marchés publics.
- Après avis de la commission d'appel d'offres, le président propose d'attribuer le marché au groupement Guillon-Barré-Scotpa pour un montant de 181 704.90 € HT
- Les travaux du groupement des communes seront réalisés par les entreprises Guillon et Barré pour un montant de 71 610.45 € HT
- Concernant l'accès à l'ESEC et le stationnement autour de ce bâtiment, le président explique qu'un passage piéton sera sécurisé et que des emplacements pour les voitures seront prévus. Il s'agit aussi de faciliter les sorties des riverains qui sont parfois bloqués par des voitures.

### **II. DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA MISSION LOCALE**

Du fait que le Pays s'occupe de l'étude concernant la Zone de Développement Éolien, il semble logique que Mr Geoffret, président de la commission de l'aménagement de l'espace chargée de ce dossier, siège au Pays. C'est pourquoi, le changement d'un délégué suppléant au sein du Pays du Civraisien semble nécessaire avec le remplacement de Monsieur Mérigeault par Monsieur Geoffret.

Monsieur Mérigeault serait donc le représentant de la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration de la Mission Locale rurale Centre et Sud Vienne. Le président ajoute que cette structure assure l'accompagnement et le suivi des jeunes de 16-25 ans non scolarisés.

Enfin, Monsieur Peigné se propose d'être délégué à la sécurité routière.

### **III. AIRE DES GENS DU VOYAGE**

#### **A. Désignation des délégués à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de la commande publique**

Du fait que l'appel à concurrence pour le choix du gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage a été relancé, il faut à nouveau désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant dans la commission d'appel d'offres du groupement de commande publique.

Les collectivités membres de ce groupement sont : la CdC de Montmorillon et celle du Lussacois, ainsi que la commune de Chauvigny

Monsieur Geoffroy et Monsieur Ordonneau se proposent délégués à la commission d'appel d'offres.

### **B. Le règlement intérieur**

Le président explique à l'assemblée qu'un règlement intérieur pour la gestion de l'aire est nécessaire. Ce règlement est identique pour toutes les collectivités du groupement.

Les informations principales sont les suivantes :

- L'aire comporte 24 places, avec la présence d'un agent d'accueil tous les jours sauf le dimanche.
- Les voyageurs déposeront une caution de 100 € en arrivant et régleront les fluides par un système de télégestion prépaiement.

Les tarifs sont les suivants :

- o eau 2.5 € le m<sup>3</sup>
- o électricité 0.17 € le kWh
- la durée du séjour est limitée à 3 mois
- l'aire d'accueil pourra être fermée en cas de nécessité

### **C. Conventonnement de fonctionnement avec l'Etat**

Cette convention fixe les conditions d'attribution de l'aide au fonctionnement. Cette aide sera versée par la CAF, elle est de 132.45 €/mois/place soit 38 145.60€ pour l'année 2008.

Ce dossier sera suivi par la commission « aire des gens du voyage ».

### **D. Assurance**

La souscription d'une assurance est nécessaire pour couvrir les risques liés au fonctionnement.

## **IV. CHOIX D'UN BUREAU D'ÉTUDE POUR LA ZA DE SAVIGNÉ**

Les délais étant trop courts, la commission se réunira très prochainement afin de choisir le bureau d'étude.

Les bureaux qui ont répondu sont les suivants :

- ERI
- BET Touchard
- COE
- DL Infra
- Ingénierie développement

Les critères de choix sont : La qualité de l'équipe

Les références

Le prix

Il s'agit de sécuriser les abords de la zone de Savigné.

## **V. CONVENTION GROUPE PETITE ENFANCE**

La convention avec le groupe petite enfance « les fripounets » signée en 2004 et renouvelée en 2007, est actuellement en cours de modification suite à la signature du nouveau contrat « enfance jeunesse » 2007/2010.

La convention indique les conditions et les modalités de financement de l'association par la Communauté de Communes.

Un rajout a été effectué concernant l'aide technique et comptable apportée par le coordinateur du contrat « enfance jeunesse » de la CdCC.

Cette aide correspond à l'établissement des budgets et des bilans effectués par l'association qui doivent être remis aux partenaires financiers que sont la CAF et la MSA.

C'est l'article 4 qui a été modifié en priorité.

Monsieur Chevalier explique que l'association « les fripounets » a fait un gros effort de restructuration et qu'il faut la laisser évoluer dans le bon sens. La gestion en régie directe semble prématurée. Ce que la CdC propose c'est une aide technique à la gestion financière afin de remplir correctement les tableaux réservés à la CAF et la MSA.

Monsieur le président ajoute que la CdC verse 45800 € pour l'année 2008. Il souhaite que les logos des financeurs apparaissent sur les documents présentés par l'association.

Il serait aussi souhaitable que l'association forme les parents à la reprise des comptes, quand on sait que le renouvellement du bureau s'effectue tous les 2 ans.

## **VI. SUBVENTIONS**

Dans le cadre de l'aide à l'accès aux jeunes à la culture et aux sports la commission des affaires sociales propose de soutenir les associations suivantes :

- judo club 900 €
- le club pugilistique 300 €
- CAC vélo 760 €

Dans le cadre **d'aide à la création d'une association** les élus de la commission proposent de soutenir :

- les amis des grottes du chaffaud 3000 € (uniquement la première année). En effet, il s'agit d'une aide au démarrage. Il ne s'agit pas de financer un poste.

Concernant les tivolis en devanture, le président propose de réaliser un toit de chaume afin d'améliorer l'esthétique du site.

De plus il y a une convention avec la mairie de Savigné concernant le site du Chaffaud qui serait à revoir. En effet, il faut définir clairement, la structure compétente, les responsables et qui doit sécuriser le site?

Les animations sont intéressantes, cependant elles ne suffiront pas pour faire vivre un salarié toute l'année.

Monsieur Chevalier, président de la commission explique qu'afin de faciliter les attributions des subventions la commission propose un règlement intérieur.

### **REGLEMENT**

Pour les actions qui sont de la compétence pleine et entière de la Communauté de Communes du Civraisien :

- Organiser une rencontre avec les organismes concernés : RASED, CLISS, aide à la mobilité (Cicérone et Lhoumeau), afin de définir un projet pédagogique sur une ou plusieurs années.
- Valider une intervention financière de la CdCC sur le fonctionnement des structures :
  - o RASED : une subvention sera attribuée par la commission tous les ans en fonction de la présentation d'un projet pédagogique qui sera établi sur 3 ans
  - o CLISS : une subvention de fonctionnement + 50% d'une dépense subventionnable de 1200 € pour les projets pédagogiques annuels. Les partenaires financiers sont la CAF et la coopérative scolaire.
  - o Cicérone : intervention de la collectivité uniquement pour l'aide à la mobilité.
  - o Lhoumeau : intervention sur le coût du transport

Pour les interventions financières de la Communauté de Communes du Civraisien dans le cadre de ses compétences sur des projets ponctuels ou des structures:

- Accès aux jeunes (5-17 ans) aux sports :
  - o Verser une participation financière forfaitaire, qui est actuellement de 20€ par enfant habitant la CdCC et licencié dans un club sportif du canton (école de sport). Le président propose de revoir la participation forfaitaire par enfant.
  - o Verser une participation forfaitaire à l'USEP de la Vienne
- Accès aux jeunes (5-17 ans) à la culture et aux loisirs :

- Participer au fonctionnement des structures dans le cadre d'une convention
- Avoir des tarifs préférentiels pour les jeunes.
- Les conventions sont à revoir.
- Cinémalice a sollicité une aide. Il faut que son intervention soit en direction des jeunes.
- Manifestations pour promouvoir l'image de la communauté de communes :
  - Soutenir financièrement les projets d'intérêt communautaire quand il s'agit :
    - D'une aide à la création d'une association uniquement la première année
    - D'une aide à la création d'une manifestation d'envergure communautaire uniquement la première année
    - D'une aide à l'organisation d'une manifestation d'envergure départementale (congrès etc...)
    - D'une aide à l'organisation d'une manifestation ponctuelle qui valorise le patrimoine communautaire
  - Réglementer les modalités d'intervention :
    - Mettre en place une convention lorsque l'aide financière dépasse un certain seuil
    - Rencontrer les associations afin qu'elles présentent leur projet
    - Solliciter un budget prévisionnel détaillé du projet avec la subvention demandée
    - Solliciter les derniers comptes de résultats des associations qui demandent une subvention

L'association cicérone a sollicité la communauté de communes pour une subvention de 16000 €.

Cependant, les actions en direction du « volet social » ne sont pas éligibles aux statuts de la communauté de communes. Le contrôle de légalité n'autorisera pas la collectivité à intervenir financièrement sur des projets qui ne sont pas conformes à ses statuts.

Il faudrait des banderoles pour les manifestations d'envergure communautaire. De même que nous pourrions acheter des lots pour les associations qui ne bénéficient pas de subventions.

Monsieur Chevalier termine en indiquant que la subvention allouée pour la banque alimentaire n'est pas en conformité avec nos statuts. C'est un sujet sur lequel la commission doit réfléchir.

## **VII. RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE**

Cette ligne de trésorerie est destinée à régler les factures des travaux en attendant le versement des subventions et/ou la réalisation des emprunts.

Le montant renouvelé est de 1 500 000 €

Cette ligne de trésorerie est effectuée avec la banque DEXIA/CREDIT LOCAL

Sa durée est de 1 an

Les frais de dossier sont de 200€

## **VIII. CONVENTION ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Il s'agit de renouveler la convention avec Vienne Services pour le remplacement du matériel informatique et les logiciels (si nécessaire).

Sont inclus dans cette convention une aide technique et la formation du personnel.

La convention est signée jusqu'au 31 décembre 2011

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### **A. Parc des falsans**

La Région ferme le site.

Le lycée de Venours a sollicité la communauté de communes, en tant que propriétaire des terrains, afin de savoir si elle envisageait une activité touristique dans le jardin.

---

Au vu d'un plan de financement déficitaire, la collectivité ne peut pas s'engager sur cette activité.  
Concernant les bâtiments, ils appartiennent à la Région.  
Un emploi d'agent d'entretien sera maintenu par le lycée.  
Les faisans vont être rapatriés à Venours en septembre.

**B. Rénovation peinture de la façade ouest de la maison de la nature**

Les travaux de rénovation sont estimés à 6562 € TTC par l'entreprise Baillargé.

*N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, le Président propose de lever la séance.*